

MEDECIN COORDONNATEUR EN HAD

IDENTIFICATION DE LA FONCTION

Le Médecin Coordonnateur remplit diverses missions au sein de la structure :

- Coordonner
- Former
- Conseiller

Il est responsable du PMSI, le médecin coordonnateur est le garant de la crédibilité médicale de la structure d'HAD.

Situation du Poste : HAD Marsan Adour - 1188 route de Grenade, 40280 Bretagne de Marsan et Territoire d'intervention de l'HAD

DIPLOMES ET EXPERIENCES

Liste des titres exigés pour le poste :

- Doctorat en médecine.

Liste des titres ou expériences appréciées :

- Connaissances élaborées en informatique.
- Formation en soins palliatifs
- Formation douleur
- Expérience professionnelle en milieu libéral, hospitalier
- Formation en hygiène hospitalière
- Permis B

ACTIVITES DU POSTE

Le médecin coordonnateur effectue les activités suivantes :

COORDINATION - GARANT
<ul style="list-style-type: none">• Donner un avis médical permettant l'admission en HAD et participer à la commission d'admission.
<ul style="list-style-type: none">• Garantir l'adéquation des critères d'admission et de maintien en HAD, générant la crédibilité médicale de la structure HAD.
<ul style="list-style-type: none">• S'assurer de l'adéquation au domicile, des traitements proposés par le médecin (soit hospitalier, soit de ville) en fonction d'objectifs de soins bien définis.
<ul style="list-style-type: none">• Ne pas se substituer au médecin traitant ; sauf en cas d'urgence <i>ou</i> lorsque son confrère lui demande conseil, dans le cadre de la prise en charge. Il se conforme aux règles de prescriptions définies dans l'établissement.
<ul style="list-style-type: none">• Veiller à la qualité des prestations apportées au patient.

<ul style="list-style-type: none"> • Être à l'écoute de l'équipe soignante. • Participer à l'adaptation des conditions de travail au domicile, compte tenu des demandes du malade et de sa famille.
<ul style="list-style-type: none"> • Transmettre des informations orales et écrites relevant de son observation, aux différents acteurs concernés lors des réunions de coordination (notamment lors des réunions hebdomadaires et au domicile du patient ou cabinet du médecin traitant).
<ul style="list-style-type: none"> • Participer à l'élaboration et à la réactualisation du projet de soins personnalisé et veiller à la transmission des objectifs aux différents partenaires de la prise en soins.
<ul style="list-style-type: none"> • Avoir une expérience médicale d'exercice clinique et thérapeutique. Sa fonction de coordonnateur lui impose de conserver ses acquis professionnels et de les perfectionner sans cesse.
<ul style="list-style-type: none"> • Actualiser et perfectionner ses connaissances.
<ul style="list-style-type: none"> • Participer aux démarches d'amélioration de la qualité et de la gestion des risques (déclaration EI, participation aux audits, EPP, analyse plaintes et réclamations, EI, CREX, analyse de scénario, RMM,...) et proposer des actions d'amélioration.
<ul style="list-style-type: none"> • Participer et mettre en œuvre la procédure d'identitovigilance.

ROLE AUPRES DES PATIENTS ET LEUR FAMILLE

<ul style="list-style-type: none"> • Fait bénéficiaire, soit directement, soit par délégation de ses connaissances, avis et conseils visant à l'amélioration constante des prestations thérapeutiques ou d'éducation.
<ul style="list-style-type: none"> • Connaître chaque personne prise en soins, soit directement, soit par dossier médical (selon le nombre de personnes accueillies par la structure, il peut les connaître ou être tenu au courant des dossiers nécessitant son avis médical).
<ul style="list-style-type: none"> • Apprécier l'adéquation des soins nécessaires avec la réponse thérapeutique du service, garantissant ainsi la qualité des soins.
<ul style="list-style-type: none"> • Rencontrer les familles pour expliquer le fonctionnement et les décisions de l'HAD, lors de difficultés pendant l'hospitalisation.
<ul style="list-style-type: none"> • Participer aux réunions de coordination.

ROLE AUPRES DE SES CONFRERES MEDECINS

<ul style="list-style-type: none"> • Être particulièrement attentif aux règles et usages en vigueur dans la profession en particulier en ce qui concerne l'éthique et la confraternité.
<ul style="list-style-type: none"> • Être le référent médical de la structure, évaluer les possibilités du traitement en concertation avec le médecin hospitalier et le médecin traitant.
<ul style="list-style-type: none"> • Négocier toute modification d'une prise en charge, ou d'un schéma de soins.
<ul style="list-style-type: none"> • Informer les médecins impliqués dans les traitements du malade, de tout élément pouvant les intéresser.
<ul style="list-style-type: none"> • Veiller à la bonne circulation de l'information médicale entre les divers médecins intervenant auprès du malade en hospitalisation à domicile.

- Participer à l'élaboration et à la réactualisation du projet de soins personnalisé et veiller à la transmission des objectifs aux différents partenaires de la prise en soins.
- Demander l'accord du médecin traitant pour l'entrée et donner son avis.
- Organiser si besoin une rencontre avec le médecin traitant.
- Informer de la sortie envisagée et du relais envisagé au médecin traitant, lui demander son accord. Réaliser un courrier de sortie à destination des médecins traitants et hospitaliers.

ROLE AUPRES DE L'EQUIPE SOIGNANTE

- Partager ses connaissances, former les personnels, conseiller.
- Participer à l'élaboration des critères de qualité avec les équipes de soins.
- Transmettre des informations orales et écrites relevant de son observation, aux différents acteurs concernés ; notamment lors des réunions pluri-disciplinaires.
- Participer à l'élaboration du programme de formation pour le personnel paramédical.
- Veiller au respect du secret médical et au devoir de réserve de tout soignant.
- Participer à l'élaboration des protocoles en matière de soins, prévention des infections nosocomiales.
- Animer les réunions, initier et suivre les EPP.
- Participer à l'élaboration des projets thérapeutiques. Réaliser les comptes rendus médicaux.

ROLE AUPRES DES INTERVENANTS EXTERIEURS A L'EQUIPE SOIGNANTE

- S'intéresser aux éléments non médicaux concernant le malade pris en charge quand cela peut interférer avec la qualité des soins.
- Coopérer avec les services sociaux, qu'ils appartiennent à la structure ou non, afin de ne pas négliger les aspects familiaux, professionnels, financiers et sociaux d'un accompagnement personnalisé.
- Apporter sa compétence à toute demande d'évaluation statistique ou de dépendance, pouvant être exploitée pour le bénéfice des malades pris en charge par le service d'hospitalisation à domicile.

ROLE AUPRES DU DIRECTEUR

- Participer régulièrement aux réflexions du directeur, lui permettant d'assurer le bon fonctionnement de la structure.
- Participer à l'élaboration du projet d'établissement.
- Participer à la promotion du service d'HAD.
- Faire valoir ou défendre l'aspect médical dans un dossier, notamment dans les rapports avec les médecins extérieurs et les tutelles.

- Participer l'élaboration la politique générale de l'établissement et à sa mise en œuvre.

ROLE AUPRES DES ORGANISMES DE TUTELLES

- Participer à la mise en place du système T2A.
- Actualiser ses connaissances lors de toute évolution du mode de cotation.
- Assurer le PMSI, présenter et argumenter, lors des contrôles, les choix de cotations.
- Réaliser le dossier médical tel que demandé par les autorités.
- Apporter sa compétence à toute demande d'évaluation statistique ou de dépendance pouvant être exploitée pour le bénéfice des malades pris en charge par le service d'hospitalisation à domicile.
- Aider le service à appréhender les évolutions d'avenir et les données de l'épidémiologie pour établir le projet d'établissement présenté aux tutelles.
- Défendre l'hospitalisation à domicile sur des arguments objectifs quantitatifs et qualitatifs, devant les nécessaires restructurations hospitalières qui se profilent en France.
- Veiller particulièrement au maintien des relations confiantes avec les médecins-conseils des organismes dont dépend la structure.
- Assister le directeur d'établissement dans ses négociations avec les services de tutelles.

APTITUDES COMPORTEMENTALES REQUISES

- Respecter et préserver les principes de confidentialité et de secret professionnel
 - Connaître et respecter la réglementation des droits du patient
 - Être capable de s'adapter aux changements
 - Être capable d'organiser son travail et de prioriser ses actions
 - Être capable de s'adapter aux différentes populations rencontrées dans l'exercice de l'HAD (chirurgie, médecine, pédiatrie, gériatrie, oncologie, soins palliatifs)
 - Avoir une attitude adaptée face à une situation de crise ou d'urgence
 - Savoir faire preuve de patience et diplomatie
 - Être respectueux des personnes, de leur dignité, de leur intimité, de leur choix, de leur croyance et/ou religion
 - Être rigoureux et méthodique
 - Être respectueux du matériel et de l'environnement
-
- Être capable de déceler et évaluer les besoins du patient et ou de son entourage
 - Être capable de discernement

<ul style="list-style-type: none"> • Savoir analyser et synthétiser des situations afin de transmettre des informations pertinentes
<ul style="list-style-type: none"> • Faire preuve d'autonomie (dans les limites de son champ de compétences) et avoir le sens des responsabilités
<ul style="list-style-type: none"> • Savoir solliciter les personnes ressources pour obtenir des conseils ou avis afin d'apporter une réponse pertinente aux besoins du patient
<ul style="list-style-type: none"> • Être ponctuel
<ul style="list-style-type: none"> • Être disponible et adaptable aux contraintes du poste
<ul style="list-style-type: none"> • Être capable de travailler en équipe pluridisciplinaire
<ul style="list-style-type: none"> • Être à l'écoute de ses différents interlocuteurs
<ul style="list-style-type: none"> • Savoir situer son rôle et sa place au sein de l'équipe pluridisciplinaire
<ul style="list-style-type: none"> • Savoir transmettre ses compétences (savoirs, savoir être et savoir faire) aux autres membres de l'équipe, aux nouveaux professionnels et aux stagiaires,
<ul style="list-style-type: none"> • Faire preuve de curiosité intellectuelle et de volonté de s'inscrire dans un processus de progression dans son rôle et dans la dynamique de projet de la structure

CONDITIONS DE TRAVAIL

- Travail en journée
- Astreinte téléphonique jours fériés et week-end
- Temps Partiel
- Risque routier :
 - Déplacements
- Contraintes psychologiques :
 - Confrontations régulières à des situations difficiles

Rémunération : Statut Cadre - Grille convention collective nationale du 31 octobre 1951- Suivant ancienneté. A négocier.

Poste à pourvoir dès que possible

Envoyer les candidatures à :
Mme Rachel TAIEB – Directrice Générale de l'HADMA - direction@hadma.fr